

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations
Mardi 14 MAI 2019

Le quatorze mai deux mille dix-neuf, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 78 – Quorum : 40

Étaient présents (53 dont 1 suppléant) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean-Marc BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Cécile VRIGNAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Nicole COTILLON, Josette DUFAURET, Pascale FERCHAUD, Bernard GIRAUD, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Dominique LENNE, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET, Isabelle PANNETIER, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Anne-Marie REVEAU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Marguerite DUBRAY, Nicolas FRADIN, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Patrick LAURIOUX, Cécile MARQUOIS, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Yolande SECHET, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX, Jérôme DESCHAMPS (suppléant)

Pouvoirs (11) : Caroline BAUDOIN à Cécile VRIGNAUD, Jean-Luc GRIMAUD à Claude PAPIN, Colette VIOLLEAU à Martine BREMAUD, Jacques COPPET à Jean-Pierre BRUNET, Francette DIGUET à André GUILLERMIC, Yves GOBIN à Dany GRELLIER, Rémi MENARD à Gilles CHATAIGNER, Karine PIED à Isabelle PANNETIER, Thierry MAROLLEAU à Michel PANNETIER, Philippe MOUILLER à Gilles PETRAUD, Jean SIMONNEAU à Philippe BREMOND

Excusés (14) : Caroline BAUDOIN, Jean-Luc GRIMAUD, Colette VIOLLEAU, Jacques COPPET, Francette DIGUET, Yves GOBIN, Rémi MENARD, Sylviane MORANDEAU, Karine PIED, Catherine CORNUAULT, Thierry MAROLLEAU, Philippe MOUILLER, Jean SIMONNEAU, Gérard VERGER

Absents (11) : Erik BERNARD, Thierry BOISSEAU, Estelle GERBAUD, Jean-Jacques GROLLEAU, Philippe MICHONNEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Jean-Yves BILHEU, Pierre BUREAU, Jean-François MOREAU, Christian ROY

Date de convocation : 07-05-2019

Secrétaire de Séance : Martine CHARGE BARON

ENFANCE

LOISIRS ADOS (JOURNEE, SEMAINE, SEJOUR) : TARIFS 2019-2020

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour 2019/2020 pour l'accueil de loisirs « LOISIRS ADOS ».

Vu la délibération CC-07-2014-43 du 8 juillet 2014 relative au tarif Accueil de loisirs pour les adolescents de 11 à 15 ans ;

Vu la délibération CC-2018-205 du 25 septembre 2018 relative aux tarifs de l'Accueil de loisirs « Loisirs ados semaine ».

Considérant l'avis de la commission du 26 mars 2019 validé par le PVP du 23 avril 2019.

Les tarifs accueil de loisirs « LOISIRS ADOS » sont fixés comme suit :

➤ **LOISIRS ADOS JOURNEE (sans sortie) :**

Quotient Familial	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
	LOISIRS ADOS JOURNEE (Sans sortie)	LOISIRS ADOS JOURNEE (Sans sortie)
QF 1 (≤ 550)	7.31 €	8.00 €
QF 2 (551 ≤ QF ≤ 770)	9.34 €	9.50 €
QF 3 (771 ≤ QF ≤ 1000)	11.47 €	13.00 €
QF 4 (1001 ≤ QF ≤ 1200)	13.50 €	15.00 €
QF 5 (1201 ≤ QF ≤ 1500)	13.50 €	16.00 €
QF 6 (≥ 1501)	15.63 €	18.00 €

➤ **LOISIRS ADOS JOURNEE (avec sortie) :**

Quotient Familial	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
	LOISIRS ADOS JOURNEE (Avec sortie)	LOISIRS ADOS JOURNEE (Avec sortie)
QF 1	10.40 €	11.00 €
QF 2	14.01 €	15.00 €
QF 3	17.66 €	19.00 €
QF 4	21.82 €	23.00 €
QF 5	21.82 €	24.00 €
QF 6	26.03 €	28.00 €

➤ **LOISIRS ADOS SEMAINE :**

Quotient Familial	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
	LOISIRS ADOS Semaine	LOISIRS ADOS Semaine
QF 1	20.00 €	21.00 €
QF 2	22.50 €	23.00 €
QF 3	25.00 €	27.00 €
QF 4	30.00 €	32.00 €
QF 5	35.00 €	37.00 €
QF 6	40.00 €	42.00 €

➤ **LOISIRS ADOS SEJOUR :**

Quotient Familial	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
	LOISIRS ADOS Séjour Du lundi au vendredi	LOISIRS ADOS Séjour Du lundi au vendredi
QF 1	Entre 52.02 € et 55.00 €	57.00 €
QF 2	Entre 57.30 € et 80.08 €	72.00 €
QF 3	Entre 80.18 € et 104.00 €	97.00 €
QF 4	Entre 104.10 € et 124.80 €	120.00 €
QF 5	Entre 124.90 € et 156.00 €	148.00 €
QF 6	Entre 156.10 € et 187.27 €	180.00 €

- Les familles hors Agglomération ont un tarif majoré de 15 % sur l'ensemble des tarifs.
- Les présents tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2019 pour l'année scolaire 2019/2020.
- Les présents tarifs s'appliquent aux services de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs « LOISIRS ADOS », à compter du 1^{er} juillet 2019, tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **le Conseil à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le 20 MAI 2019
et publication ou notification
du 20 MAI 2019

Le Président
Samuel HORION
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER,

(Signature of Jean-Michel Bernier)